

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Document de séance

5.12.2007

B6-0504/2007

PROPOSITION DE RÉOLUTION

déposée à la suite d'une déclaration de la Commission
conformément à l'article 103, paragraphe 2, du règlement
par Silvana Koch-Mehrin, Diana Wallis et Graham Watson
au nom du groupe ALDE
sur le programme législatif et de travail de la Commission pour 2008

Résolution du Parlement européen sur le programme législatif et de travail de la Commission pour 2008

Le Parlement européen,

- vu la programme législatif et de travail de la Commission pour 2008 (COM(2007)640 final),
 - vu les articles 33 et 103 de son règlement,
- A. considérant que le programme législatif et de travail est un instrument important pour permettre à l'Union européenne de concentrer ses efforts sur la réalisation de ses principaux objectifs stratégiques, à savoir la promotion de la prospérité, de la solidarité, de la sécurité et de la liberté, ainsi que le renforcement de l'Europe dans le monde,
- B. considérant qu'il est indispensable que l'Europe continue en 2008 à s'employer à faire en sorte que la mondialisation offre des possibilités à ses citoyens,
- C. considérant que 2008 sera une années cruciale pour doter l'Union européenne des moyens nécessaires pour renforcer son efficacité, consolider sa place dans le monde et accroître la confiance des citoyens à la veille des élections européennes de 2009,

Généralités

1. se félicite de la contribution du Parlement européen à l'élaboration du programme de travail de la Commission, ainsi que des efforts déployés par cette dernière pour continuer à améliorer le contenu politique du programme annuel;
2. approuve l'importance cruciale accordée dans le programme 2008 à la croissance et à l'emploi, au développement durable, au changement climatique, à l'énergie, à la migration, à l'amélioration de la législation, à son application correcte et au renforcement du rôle de l'Europe en tant que partenaire mondial; demande cependant que la Commission se montre plus ambitieuse dans ses initiatives visant la promotion des droits fondamentaux, de la liberté, de la justice et de l'insertion sociale;
3. relève l'importance fondamentale accordée par le Président Barroso à la démarche consistant à préparer la Commission à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, tant sur le plan interne que dans les relations avec le Parlement et le Conseil; souligne en particulier qu'il importe de mettre sur pied un service d'action extérieure européen efficace et efficient;
4. demande instamment à la Commission de placer le citoyen au centre du projet européen et d'intensifier ses efforts tendant à développer une politique de communication plus efficace à l'effet de permettre aux citoyens de mieux comprendre l'action de l'UE et le rôle qu'elle joue dans l'approche de leurs problèmes, de manière à poser les jalons de la ratification du traité de réforme et des élections européennes de 2009;

Marché unique et protection des consommateurs

5. demande à la Commission, comme suite à l'examen du marché unique, de redoubler d'efforts pour étendre et approfondir le marché unique pour faire de celui-ci un marché novateur et compétitif;
6. souligne qu'il importe, pour améliorer la protection des consommateurs, de renforcer la surveillance du marché, notamment la crédibilité du label CE et de s'attaquer au problème de la contrefaçon; demande instamment à la Commission de résoudre le problème des zones grises législatives, par exemple dans des domaines comme les enchères en ligne;
7. souligne la nécessité d'une analyse de l'acquis dans le domaine de la consommation, à l'effet d'aboutir à un cadre légal plus cohérent; soutient une approche coordonnée de la Commission en ce qui concerne le cadre de référence dans le secteur du droit des contrats européens, qui doit être plus cohérent;
8. approuve une évaluation cohérente et globale de la Commission avant toute démarche relative aux recours collectifs au niveau de l'UE;
9. demande à la Commission d'accorder une plus grande priorité au renforcement du dialogue transatlantique dans des domaines comme le contrôle douanier;
10. engage la Commission à poursuivre les efforts tendant à résoudre le problème des différends en matière de brevets de l'UE; à cet égard, souligne qu'une solution appropriée, conforme aux critères de compétitivité et acceptable pour les parties prenantes, revêt une importance primordiale;
11. se félicite de l'engagement pris par la Commission au sujet d'une loi sur les petites entreprises visant à maintenir un niveau élevé d'innovation et de concurrence;

Emploi et affaires sociales

12. se félicite de ce que la Commission a inscrit la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi parmi ses premières priorités; lui demande instamment de ne pas sacrifier la dimension sociale de la stratégie de Lisbonne en considérant qu'elle entrave la compétitivité; l'invite, au contraire, à respecter l'équilibre entre les différents axes de la stratégie de Lisbonne;
13. est d'avis que la proposition de la Commission relative à un partenariat européen permettant l'adaptation aux mutations est conforme au bon sens et doit converger avec les efforts déjà engagés en 2005 en matière de restructuration et d'emploi;
14. appuie la volonté de la Commission de promouvoir une réflexion globale sur la flexicurité; se déclare convaincu qu'en protégeant les carrières professionnelles et en encourageant l'adaptation des travailleurs, la flexicurité peut constituer une formule privilégiée pour moderniser les modèles sociaux;
15. réitère sa demande tendant à ce que la Commission appuie et promeuve les initiatives et pratiques législatives et politiques concernant le handicap, la non-discrimination et

l'égalité des chances en matière de formation professionnelle et sur le lieu de travail;

Espace de liberté, de sécurité et de justice

16. considère que le nouveau traité créera à partir du 1^{er} janvier 2009, en ce qui concerne les politiques afférentes à l'espace de liberté, de sécurité et de justice, une situation tout à fait nouvelle du point de vue des droits des citoyens, des prérogatives du Parlement européen et de la responsabilité juridictionnelle;
17. demande instamment à la Commission d'élaborer au cours de l'année 2008 un programme législatif transitoire englobant des mesures que le Parlement européen, en accord avec les présidences du Conseil et avec la participation des parlements nationaux, pourrait adopter en première lecture entre le 1^{er} janvier 2009 et la fin du mois de mai 2009, notamment:
 - s'agissant du premier pilier, il conviendrait de donner la priorité à la révision du règlement relatif à l'Agence des droits fondamentaux et à la protection consulaire et diplomatique;
 - s'agissant des propositions relevant actuellement du troisième pilier, il convient d'éviter que soient proposés et adoptés des actes ayant une incidence sur les droits fondamentaux sans que soit assuré le contrôle juridictionnel de la Cour de justice jusqu'en 2014;
18. se félicite des dispositions de Lisbonne visant à renforcer Eurojust et à restructurer ses relations avec le réseau judiciaire européen, mais souligne que cela doit aller de pair avec le contrôle juridictionnel et démocratique des décisions et activités;
19. relève que le programme de travail ne mentionne pas le futur système controversé PNR qui doit s'appliquer au profilage et à l'évaluation des risques présentés par les passagers, pas plus qu'une nouvelle consultation du Parlement européen sur la décision-cadre modifiée relative à la protection des données au titre du troisième pilier; souligne que des instruments de protection des données efficaces et applicables ne sauraient être considérés comme des entraves à la lutte contre le terrorisme, mais qu'il s'agit au contraire d'éléments de nature à renforcer la confiance dans l'échange d'informations entre les forces de police;
20. se félicite de la décision de la Commission de présenter, enfin, une proposition de directive mettant en œuvre le principe d'égalité de traitement hors de l'emploi, de telle sorte que soient couverts tous les motifs de discrimination et que celle-ci soit combattue dans tous les domaines, notamment l'immigration et l'asile, ainsi que dans les cas liés à l'absence de reconnaissance mutuelle du mariage ou du partenariat officialisé des couples homosexuels;
21. approuve la volonté de la Commission de développer la formation judiciaire au niveau européen et estime que cela contribuera à une meilleure application du droit de l'UE;
22. appuie les initiatives récentes dans le domaine du droit civil, qui ont une incidence directe sur la vie quotidienne des citoyens, notamment les propositions relatives aux obligations en matière d'entretien, et de la juridiction et du droit applicable en matière matrimoniale (Rome III); se félicite de la proposition attendue dans le domaine de la succession et des

testaments;

Asile, immigration et politique de visa

23. se félicite de la proposition relative à un système de carte bleue européenne, non sans encourager la Commission à présenter une proposition ambitieuse relative aux travailleurs saisonniers, afin d'assurer un système cohérent et tourné vers l'avenir de migration légale; attend de la Commission qu'elle analyse la mise en œuvre de la directive relative à la libre circulation et réclame d'autres mesures tendant à garantir la pleine application de ce droit dans l'UE;
24. note l'intention de la Commission de présenter une proposition relative à un système de surveillance des frontières, mais réserve son avis dans l'attente d'un complément d'information et d'une étude d'impact complète, ainsi que de la certitude que cette proposition est conforme au principe de proportionnalité;
25. se félicite de l'intention de la Commission de revoir le règlement Dublin II et espère que, à la faveur de cet exercice, un mécanisme de partage des charges contraignant sera adopté au niveau de l'UE pour faire en sorte que les États membres prennent leur juste part des responsabilités;

Santé et protection de l'environnement

26. se félicite de ce que la Commission s'est engagée à proposer un "paquet santé" et demande instamment qu'elle renforce la sécurité des patients, l'information de ceux-ci, leurs droits et les garanties qui leur sont offertes en cas de négligence ou d'erreur médicale;
27. se félicite de la proposition de directive relative à la qualité et à la sécurité en matière de don d'organe et de transplantation, ainsi que du plan d'action relatif au renforcement de la coopération, et souligne la nécessité d'une stratégie commune de l'UE en matière de don d'organe, la pénurie étant à l'origine de milliers de décès chaque année; demande qu'une plus grande attention soit accordée à la notion de "présomption de consentement" pour les dons de corps et d'organe;
28. demande à la Commission d'accorder une attention particulière à la question des mesures de préparation aux pandémies, non sans veiller à éviter les réactions de panique au sein de la population;
29. demande à la Commission de faire preuve d'ambition dans les préparatifs de la révision du programme d'échange d'émissions;
30. demande que soit adoptée, dans les meilleurs délais, la révision du programme d'échange d'émissions et fait observer que celle-ci devrait englober l'option de la mise aux enchères comme instrument de lutte contre le changement climatique;

Questions économiques et financières

31. se félicite de l'intention de la Commission de revoir la directive relative à la fiscalité énergétique à l'effet de privilégier une consommation rationnelle et favorable à

l'environnement; estime que la Commission devrait prendre en considération d'autres instruments financiers, par exemple, les obligations vertes, pour obtenir des recettes plus importantes;

32. réaffirme l'importance, eu égard notamment à la crise financière actuelle, d'une amélioration de la convergence en matière de contrôle; souhaite qu'une politique de communication et d'information entre autorités soit prévue dans la directive relative aux fonds propres afin de sauvegarder la confiance entre les acteurs du marché;
33. se félicite de l'adoption prochaine du règlement relatif aux exemptions par catégorie, qui marque une étape importante de la simplification et de la modernisation des dispositions relatives aux aides publiques, lesquelles déboucheront sur un ensemble unique de règles et de définitions censées réduire la bureaucratie et accroître la sécurité juridique des donateurs et des bénéficiaires;

Télécommunications

34. demande à la Commission et aux États membres d'achever rapidement la libéralisation du secteur des communications électroniques et de développer une politique de spectre fondée sur la neutralité des technologies et des services;

Politique énergétique

35. se déclare profondément convaincu qu'une clé essentielle de la sécurité d'approvisionnement réside dans la transposition rapide des dispositions de l'UE par tous les États membres, afin d'assurer le bon fonctionnement du marché intérieur de l'électricité et du gaz, ce qui améliorera la compétitivité, la transparence et l'efficacité énergétique; se félicite, à cet égard, des propositions relatives au 3^e paquet énergie de la Commission;
36. réclame un cadre législatif global et détaillé pour la promotion et l'utilisation des énergies renouvelables dans l'Union européenne, en ce compris des objectifs contraignants assurant à la communauté des entreprises la stabilité durable qu'il lui faut pour prendre des décisions judicieuses en matière d'investissement dans le secteur des énergies renouvelables, à l'effet d'engager l'Union européenne dans la voie d'un avenir énergétique plus propre, plus sûr et plus compétitif;

Recherche et développement

37. se déclare convaincu que la science et la technologie doivent occuper un rang plus élevé à l'ordre du jour politique et qu'il faut une approche plus intégrée de l'innovation, ce qui suppose l'exploitation du potentiel considérable du marché unique, à l'effet de lancer des produits novateurs sur une plus grande échelle; estime que la Commission et les États membres devraient consentir des efforts supplémentaires pour soutenir activement le renforcement de la coopération entre établissements de recherche, universités et entreprises, ainsi que pour promouvoir la science et la technologie dans la vie quotidienne des citoyens;

Éducation et culture

38. regrette la faible priorité accordée par la Commission aux problèmes de la culture et de l'éducation dans le programme législatif et de travail 2008; réaffirme que le renforcement de la compétitivité de l'économie européenne et l'augmentation du nombre d'emplois créés supposent une action déterminée pour combler les lacunes des systèmes d'éducation de l'UE mises en lumière dans le récent rapport Pisa de 2006, pour promouvoir l'excellence dans les universités et dans les établissements d'enseignement supérieur d'Europe et améliorer la connaissance des langues;
39. souligne la nécessité de la participation continue du PE à l'Année 2008 du dialogue interculturel, ainsi qu'aux préparatifs de l'Année européenne de la créativité et de l'innovation (2009); estime que l'Année européenne du dialogue interculturel devrait apporter une contribution déterminante au renforcement de la diversité en Europe, source de dynamisme et moyen de lutter contre le racisme et la xénophobie à travers la sensibilisation, notamment parmi les jeunes, aux valeurs communes et au respect de la diversité culturelle;

Politique des transports

40. appuie sans réserve la volonté de la Commission de faire du "train de mesures transport vert" une initiative stratégique de 2008; rappelle à cet égard que son étude sur l'internalisation des coûts externes, attendue depuis plusieurs années, doit être aussi détaillée et ambitieuse que possible pour fournir une base irréfutable au calcul des coûts externes; souligne que cette étude devra être suivie, dans les meilleurs délais, d'une proposition législative permettant l'application à tous les moyens de transport afin de garantir au bout du compte une concurrence loyale et transparente entre ceux-ci, condition *sine qua non* d'un marché des transports intérieurs efficace;
41. approuve les deux initiatives prioritaires concernant les transports maritimes et les transports aériens; rappelle que la simplification administrative dans le domaine du cabotage est un préalable au développement de ce moyen de transport, élément fondamental de la mise en place d'un réseau intégré, cohérent et durable; se félicite des différentes propositions visant à promouvoir l'efficacité de la gestion des transports aériens, qui devrait être à l'origine d'une réduction sensible des coûts, des retards et des émissions de gaz à effet de serre;
42. regrette que la Commission n'ait pas souhaité inclure la logistique en tant que telle dans sa réflexion sur la mobilité urbaine (Livre vert du 25/9/07) alors que cette activité est essentielle à la compréhension et à la résolution des problèmes auxquels les transports urbains sont confrontés;
43. rappelle avec insistance à la Commission que, dans le contexte de l'exercice de révision, en 2008-2009, du cadre financier pluriannuel, tout doit être fait, sur les plans politique, administratif et financier, pour assurer l'achèvement du réseau transeuropéen de transport qui constitue de longue date un objectif de l'Union européenne;

Agriculture et pêche

44. souligne qu'il importe de poursuivre la réforme de la politique agricole commune et de la politique de la pêche et de mettre en œuvre les réformes convenues, ainsi que d'investir davantage dans la recherche et la technologie dans ces secteurs;
45. demande instamment à la Commission de tenir dûment compte des chances et possibilités croissantes offertes par l'expansion constante de la demande dans le secteur du lait et des produits laitiers sur le marché mondial; invite la Commission à poursuivre le dialogue avec les producteurs et demande à ces derniers de réaliser les changements structurels nécessaires pour s'adapter au marché mondial;
46. se félicite de la proposition de la Commission relative au "bilan de santé" de la PAC, visant la poursuite de la libéralisation du secteur;
47. demande à la Commission de présenter dans les meilleurs délais ses plans d'action relatifs aux requins et aux oiseaux marins;
48. invite la Commission à prendre en compte les résultats de la consultation sur les outils de gestion de la pêche reposant sur les droits, en particulier les vues du Parlement européen, dans ses travaux de refonte et de renforcement du cadre de contrôle de la PCP;

Politique régionale

49. invite la Commission, eu égard à l'importance de la cohésion territoriale, priorité du développement régional, à donner une plus grande priorité, dans son Livre vert sur la cohésion territoriale européenne, aux politiques régionales visant a) à promouvoir de nouvelles formes d'entreprise dans les régions où les activités traditionnelles sont en déclin; b) à promouvoir l'élimination des disparités entre les régions; c) à promouvoir l'équilibre démographique à l'intérieur des régions;
50. invite la Commission, eu égard au rôle important que jouent les régions et les villes par rapport à l'agenda de Lisbonne et au renforcement du potentiel de croissance et de création d'emploi, à faciliter et à accélérer la mise en œuvre des Fonds structurels dans les États membres au cours de la période 2007-2013; à cet égard, se félicite de la communication, envisagée pour le premier semestre de 2008, relative aux nouveaux programmes 2007-2013 et analysant la dimension urbaine des programmes opérationnels adoptés par la Commission;
51. demande à la Commission de réaliser, en coopération avec les régions et les villes, des campagnes de communication destinées à sensibiliser les personnes concernées, notamment les citoyens, les ONG et les entités politiques et économiques, aux avantages et aux résultats concrets des programmes des Fonds structurels dans les régions et les villes;

Politique commerciale et négociations de l'OMC

52. regrette vivement, du point de vue multilatéral, la lenteur des négociations de l'OMC relatives à l'agenda de Doha pour le développement (ADD);

53. approuve le lancement, au niveau bilatéral/régional, des trois accords de libre-échange avec la Corée du Sud, l'Asean et l'Inde à condition qu'ils soient compatibles avec l'OMC et qu'ils ne compromettent pas le résultat ambitieux de l'ADD;
54. se déclare profondément préoccupé par la lenteur des négociations relatives aux accords de partenariat économique, laquelle empêchera vraisemblablement qu'aucun accord soit signé avec un des groupes régionaux ACP avant le 31 décembre 2007;
55. se félicite de ce que la Commission a indiqué qu'elle entendait demander un mandat aux États membres pour négocier un accord de lutte contre le commerce des contrefaçons avec d'importants partenaires commerciaux, notamment les États-Unis, la Corée, le Mexique et la Nouvelle-Zélande;

Relations extérieures, élargissement, politique de voisinage, sécurité et défense

Droits de l'homme

56. invite le Conseil et la Commission à inclure dans chaque document de stratégie nationale, ainsi que dans les autres documents de stratégie, une stratégie spécifique en matière de droits de l'homme et de démocratie, et à en faire le cadre du dialogue politique;
57. invite le Conseil et la Commission à intégrer le dialogue relatif aux droits de l'homme et les résultats des consultations dans les projets et programmes, notamment en matière d'aide au développement et de coopération technique, commerciale et financière;
58. se félicite de l'intention de la Commission de présenter un train de mesures ambitieux concernant le financement du développement et l'efficacité de l'aide et demande que soient tenus sans délai les engagements pris dans le contexte du consensus européen sur l'aide humanitaire - voir résolution du PE du 14 novembre 2007; rappelle l'engagement de l'UE à assurer la cohérence entre aide humanitaire, aide à la réhabilitation et aide au développement;
59. demande à la Commission de soutenir l'application du traité d'interdiction des mines ainsi que de soutenir les initiatives visant l'adoption d'un traité international interdisant les armes à sous-munitions;

Dimension nordique

60. souligne la nécessité d'une stratégie de l'UE pour la mer Baltique et invite la Commission à présenter une telle stratégie au cours de l'année 2008;

Élargissement et politique de voisinage

61. se félicite de ce que le programme de travail de la Commission met l'accent sur la nécessité de poursuivre le processus d'élargissement et d'accorder une attention particulière au Kosovo; attend de la Commission qu'elle présente d'autres évaluations et propositions concernant l'aide de l'UE au Kosovo à mesure que la situation évoluera;
62. regrette qu'aucune initiative nouvelle n'ait été prévue en ce qui concerne la politique de voisinage, en particulier l'expansion du libre-échange, les facilités en matière de visa et

autres mesures nécessaires pour donner un contenu à la politique de voisinage et renforcer sa légitimité dans les pays concernés;

Sécurité et défense

63. souligne la nécessité de renforcer encore les mécanismes de contrôle parlementaire de la politique européenne de sécurité et de défense en général et ses missions en particulier, et souligne la nécessité d'une information satisfaisante, en temps utile, sur les actions communes dans le domaine de cette politique;

64. engage la Commission à prendre l'initiative d'élaborer un Livre blanc sur la défense européenne afin de définir des priorités, ainsi que la démarche que la Communauté pourrait adopter dans ce domaine;

Responsabilité budgétaire

65. souligne que la Commission devrait inviter les États membres à présenter des déclarations nationales comme il était suggéré dans les résolutions sur la décharge de 2003, 2004 et 2005, ainsi que dans l'accord interinstitutionnel relatif à la période 2007-2013; se félicite des initiatives prises par les Pays-Bas, le Royaume-Uni, le Danemark et la Suède; demande à la Commission de faire le nécessaire pour que la présidence slovène fasse de cette question une des grandes priorités de son mandat;

66. regrette vivement que la Commission, dans son ensemble, et les différents commissaires s'opposent vivement à l'initiative du Parlement en vertu de laquelle les commissaires cosigneraient les rapports d'activité annuels des directeurs généraux; fait observer qu'une telle procédure renforcerait et compléterait la chaîne de responsabilité de l'institution en ce qui concerne l'utilisation qui est faite des deniers du contribuable européen;

Réduction des dépenses administratives

67. se félicite des initiatives récentes de la Commission visant à réduire les dépenses administratives que doivent supporter les acteurs privés et publics; demande à la Commission de présenter un bilan détaillé de la mise en œuvre de ce plan d'action, notamment une information claire et concise sur les objectifs atteints, les indicateurs élaborés, les résultats des évaluations et des propositions concrètes concernant les secteurs les plus propices à une réduction rapide, durable et concrète des dépenses administratives;

68. souligne dans ce contexte l'initiative de la Commission, faisant suite à une proposition du Parlement, de créer un groupe de haut niveau d'acteurs indépendants pour les charges administratives; est d'avis que pour assurer l'indépendance de cet organisme, celui-ci devrait être étroitement associé aux efforts tendant à réduire les dépenses administratives en général, sans se limiter au plan d'action pour la réduction de ces charges;

Transparence, mieux légiférer et mise en œuvre

69. demande instamment à la Commission de présenter enfin sa proposition de modification du règlement 1049/2001 relatif à l'accès aux documents, présentation qui était prévue pour 2007 mais a été retardée à plusieurs reprises et qui est indispensable pour renforcer la

transparence dans l'UE et dans les États membres; demande à la Commission d'agir avant la fin de 2008, comme prévu à l'article 232 du traité CE, pour assurer une application intégrale et correcte du règlement 1049, notamment en ce qui concerne ses registres;

70. se félicite des propositions de la Commission relatives à la codification et à la simplification de la législation, ainsi que des efforts incessants qu'elle déploie pour améliorer la qualité de la législation de l'UE;
71. souligne la nécessité d'accélérer la simplification et la consolidation de la législation de l'UE et de redoubler d'efforts pour améliorer la législation, la faire transposer dans les meilleurs délais et l'appliquer correctement; demande de nouveau un mécanisme de contrôle et de répression pour l'application de la législation européenne dans les États membres;
72. invite la Commission à rendre le processus de transposition et d'application plus transparent et à convaincre les États membres d'élaborer les tableaux de corrélation indiquant quels éléments de la législation émanent de l'Union européenne et lesquels émanent d'eux-mêmes; demande instamment à toutes les institutions de veiller à ce que ces dispositions soient reprises dans le cadre de la procédure de codécision;
73. se félicite de l'engagement pris par la Commission d'accorder une attention particulière à la qualité des justifications de ses propositions et de joindre à celles-ci des résumés destinés aux citoyens;

o
o o

74. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres.